

L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : cas de l'UEMOA

Asmaa Chouhaibi (Enseignante- Chercheuse, PESA)

*Laboratoire de recherche en Management, Entrepreneuriat et Développement
(LARMED)*

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et sociales -Salé.

Université Mohammed V Rabat-Maroc

Résumé : Actuellement, pour faire face aux exigences de la mondialisation, notamment les échanges mondiaux, on voit que les pays en voie développement ont adopté des stratégies d'ouverture en renforçant leurs unions politiques, économiques et institutionnelles par la constitution des groupements régionaux et interrégionaux.

Dans ce cadre, les pays africains ont adopté eux aussi le processus d'intégration régionale, dont on constate que sur les 53 pays africains, 27 sont membres de 2 groupements régionaux, 18 appartiennent à trois groupements et 1 pays est membre de 4 groupements. Dans la région d'Afrique de l'Ouest, on distingue principalement 2 grands groupements régionaux, il s'agit bien de la CEDEAO et l'UEMOA.

Le présent travail cherche à déterminer les bases d'une intégration régionale réussie en Afrique de l'Ouest, en prenant le cas de l'UEMOA, dont il consiste à présenter d'une part, les conceptions, les théories et les formes d'intégration régionale, et d'une autre part, étudier le cas de l'intégration régionale au sein de l'UEMOA.

Mots clés : Mondialisation, Développement, Afrique, intégration régionale, UEMOA.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.6913883>



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

<http://www.woasjournals.com/index.php/ijesm>

1. Introduction

A l'heure actuelle, la motivation supposée de toute intégration régionale provient de la certitude que l'union fait la force dans un monde globalisé où les équilibres entre les principaux acteurs mondiaux reposent sur des éléments de rapport de puissance (Saadou A, 2013).

Une autre motivation pour l'intégration régionale plus ou moins clairement évoquée est celle de développement, dont il s'agit de stimuler l'économie des organisations économiques régionales par la promotion des échanges, ainsi de mobiliser des ressources supplémentaires pour l'investissement.

En effet, il semble que le rapprochement d'accords Nord-Sud ne peut suffire à l'avènement d'un espace économique régional, donc, pour pouvoir exploiter leur potentiel commercial, les pays du sud devraient augmenter des échanges entre eux.

Un développement de l'intégration horizontale pour avoir un espace économique régional plus intégré de ces pays apparaît de plus en plus primordial, et qui doit passer nécessairement par la conclusion d'accords de libre-échange entre les pays du sud.

Dans cette perspective, la signature d'accords Sud/Sud comme celui d'Agadir du 25 février 2004 peut marquer une étape essentielle et décisive dans la progression de l'intégration entre les quatre pays signataires qui sont le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie (Bousseta M, 2005).

Le succès de l'intégration régionale réside dans le déploiement des efforts internes pour notamment poursuivre le processus de stabilisation macro-économique et améliorer la gouvernance économique et le climat des affaires pour séduire davantage d'investisseurs étrangers et assurer une croissance commerciale régional.

En Afrique, il y a eu la création de l'UA, la plan d'action de Lagos et la création des CER¹ en 1980, le traité d'Abuja instituant le CEA², la déclaration d'Accra sur la constitution d'un gouvernement africain pour préparer les États-Unis d'Afrique.

En effet, dont l'objectif de placer les pays africains individuellement ou collectivement sur la voie du développement et de la participation à l'économie mondiale, tous les pays africains ont créé et renforcé des partenariats à travers la mise en place des programmes de développement l'instar du NEPAD³ (Plans MAP&OMEGA).

Aussi, dans la région d'Afrique de l'Ouest, les pays membres ont très vite compris, que pour avoir une place dans l'économie mondiale de plus en plus compétitive, il fallait privilégier les accords commerciaux qui se traduisent généralement par des zones de libre-échange, les unions douanières, les marchés communs, les unions économiques ou intégration économique. D'où

¹ Les communautés économiques régionales (CER) sont des regroupements régionaux d'États africains et sont les piliers de l'UA. Toutes ont été constituées avant le lancement de l'UA, se sont développées individuellement et ont des rôles et des structures différentes.

Les CER ont pour but de faciliter l'intégration économique régionale entre les membres de chacune des régions et au sein de la grande Communauté économique africaine (CEA)

² La Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA) a été établie en 1958 pour encourager la coopération économique entre ses États membres (les nations du continent africain). C'est l'une des cinq commissions régionales du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) qui lui rend compte directement. La Commission se compose de 54 États membres¹. Elle siège à Addis-Abeba en Éthiopie et dispose de cinq bureaux sous-régionaux.

³ Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD, acronyme de l'anglais : *New Partnership for Africa's Development*) est un projet de développement à l'échelle continentale grâce à des infrastructures. Il a été initié par des chefs d'État de pays africains : Abdelaziz Bouteflika (Algérie), Thabo Mbeki (Afrique du Sud), Olusegun Obasanjo (Nigéria) et Abdoulaye Wade (Sénégal).

la naissance des initiatives de création des groupements régionaux et inter-régionaux tel que la CEDEAO et l'UEMOA.

L'importance de la constitution des groupements dans cet espace ouest africain nous a incité à consacrer notre étude sur la l'identification de la situation de l'intégration régionale, en prenant le cas de l'UEMOA.

Dans ce cadre, notre travail cherche à répondre à la question suivante : **quelles sont les bases d'une intégration régionale réussite au sein de l'UEMOA ?**

Toutefois, les soubassements de ce travail reposent essentiellement d'une part sur les institutions et mécanismes d'intégration misent en place au sein de l'UEMOA, aussi les principes de base de cette intégration, et d'autre part, les obstacles liés à l'intégration régionale dans cet espace ouest africain.

Notre travail sera représenté en cinq sections, dont la première consistera à définir le concept d'intégration régionale, la deuxième et la troisième section présenteront respectivement les approches théoriques et les formes d'intégration régionale, tandis que la quatrième section présentera le modèle de l'UEMOA dans l'intégration régionale, et la dernière section sera consacrée à la discussion et principales conclusions tirées de l'étude du modèle présenté.

2. Conception de l'intégration régionale

L'intégration régionale présente un nouveau paradigme du développement, elle recherchée par la plupart des pays du monde (Zejjari N, 2017) Ces derniers fournissent beaucoup d'efforts pour fonder des échanges basés sur la proximité géographique en formant une union économique intégrée.

Elle considérée comme un mouvement d'internationalisation de la vie économique et sociale, que nous considérons comme une nouvelle image de l'économie.

L'intégration régionale se définit comme étant l'ensemble des procédés par lesquels deux ou plusieurs Etats créent un espace économique commun, elle peut prendre plusieurs formes : Zone de libre-échange, une union douanière, un marché commun ou intégration économique totale (Amath S, 2014).

Une autre définition proposée de l'intégration régionale est la suivante « l'intégration régionale est le processus qui consiste à surmonter, d'un accord commun, les obstacles politiques, physiques, économiques et sociaux qui séparent les pays de leurs voisins, et à collaborer dans la gestion des ressources partagées et de biens communs régionaux »⁴.

Dans ce cadre, l'intégration régionale n'est pas un simple acte de construction d'un espace économique ou encore politique, mais c'est un profond processus de modification et de transformation structurelles qui s'opère dans un espace régional formé de deux ou plusieurs pays, et qui est capable de promouvoir le développement social et économique de ces pays de façon durable.

L'Organisation Mondiale du Commerce, définit l'intégration régionale comme des mesures prises par les gouvernements pour libéraliser et faciliter le commerce à l'échelle régionale,

⁴ Communication de la commission au conseil, au parlement européen, au comité économique et social européen et au comité des régions « *Intégration régionale pour le développement des pays ACP* », Bruxelles, p 3.

parfois au moyen de libre-échange ou d'union douanières, l'intégration régionale peut avoir une vocation, libre, fondée sur le principe de proximité géographique, pour but de créer un espace régionale communautaire (Hugon S.D, 2001).

En effet, on peut distinguer cinq principales conceptions de l'intégration régionale :

- 2.1. **Conception libérale** : où l'intégration est liée à la libération des échanges et des facteurs de production par rapport à l'intégration mondiale, dans cette conception, intégrer signifie réduire les barrières nationales et se rapprocher du marché international.
- 2.2. **Conception volontariste** : où l'intégration adopte un caractère protectionniste, qui protège le système productif les économies intégrées par la mise en place de politiques de convergences contre la concurrence mondiale
- 2.3. **Conception industrielle et territoriale** : où l'intégration s'appuie sur la stratégie des acteurs dans un espace hétérogène et de concurrence imparfaite, elle résulte des relations d'internationalisations au sein des firmes transnationales ou des réseaux.
- 2.4. **Conception institutionnelle** : où l'intégration est la mise en place d'un système commun de règles de la part des pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés. Les institutions sont des systèmes d'attente permettant la convergence des anticipations des agents, elles stabilisent et sécurisent l'environnement, et permettant la crédibilité. Les conséquences attendues des accords régionaux concernent l'ancrage des politiques favorisant leur prévisibilités et l'attractivité des capitaux et de technologies.
- 2.5. **Conception politique ou diplomatique** (Saadou A, 2013) : où l'intégration régionale se traduit par des transferts de souveraineté et par des objectifs de prévention des conflits. Les convergences d'intérêt économiques sont une manière de dépasser les rivalités et antagonismes politiques. Les transferts de souveraineté et la production de biens publics à des niveaux régionaux sont une réponse au débordement des états dans un contexte de mondialisation.

Malgré de nombreuses controverses doctrinales au niveau de l'acceptation de l'intégration régionale, elle a toujours gardé son sens d'origine, à savoir l'ouverture des économies. Aujourd'hui, on note une évolution du concept qui se matérialise par la mise en œuvre de politiques sectorielles, de planification, de suivi et d'évaluation des objectifs à atteindre.

3. Les approches théoriques de l'intégration régionale

Les théories de l'intégration régionale renvoient à un espace géographique déterminé, qui peut être un territoire, une région ou un continent dans son ensemble (Gemdev, Op,cit 1994)

Les théories sur lesquelles se fonde les principaux modèles d'intégration réussie peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

3.1. Théorie de la communication sociale

Le principe de cette théorie repose sur les phases suivantes (Benaroya F, 1995) :

- La zone de libre-échange présuppose l'abolition des différents obstacles aux échanges (droit de douane) ;
- L'union douanière qui homogénéise les différents tarifs douaniers des pays membres :

- Le marché commun annule toutes les restrictions relatives aux différents mouvements de facteurs productifs à l'intérieur de la zone ;
- L'union économique réconcilie les stratégies économiques, monétaires, fiscales, sociales et anticycliques pour défendre l'égalisation des conditions du milieu et le jeu de la libre concurrence.

3.2. Théorie fonctionnaliste

Cette théorie est développée par Mitrany⁵ qui suppose que le plus sûr chemin vers l'intégration et vers la paix, est celui du partenariat multilatéral au niveau de certaines attributions fonctionnelles de nature technique et économique, et non pas celui de la constitution au plan politique (Gemdev, Op, cit 1994).

La théorie fonctionnaliste augmente les champs de partenariat d'intérêt commun non controversés. Ensuite elle permet de créer des structures requises pour la concrétisation des objectifs spécifiques fixés. Les champs de partenariat peuvent être de divers niveaux.

Ainsi, cette théorie est considérée comme une base primordiale de développement dans les régions du monde. Cette base est fondée sur la capacité de cette approche opérationnelle à favoriser une certaine industrialisation susceptible de briser la dépendance internationale des pays africains.

3.3. Théorie néo-fonctionnaliste

Le développement de cette théorie est perçu comme progression de la théorie fonctionnaliste, elle vise en effet, la concrétisation théorique de celle-ci.

Les fondateurs de cette théorie, dont, P.SCHMITTER⁶, considèrent que toute évolution sur la voie de l'intégration en amène d'autres. Les dynamismes soumis au traitement commun sont profitables de nouveaux secteurs et sont consolidées.

La progression de l'intégration entrera principalement les Etats participants à déléguer des responsabilités à une institution commune (Ohman K, 1996).

La théorie néo-fonctionnaliste suppose principalement que le processus sur lequel se déclenche l'intégration est l'économie, mutuellement à Deutsch⁷ qui avance que c'est la communauté de sécurité (Zejjari N, 2017).

⁵ David Mitrany né entre (1888 – 25 juillet 1975), en Roumanie et naturalisé britannique, est connu pour ses travaux sur le Fonctionnalisme, qui s'inscrit dans le courant libéral idéaliste des relations internationales initié par Kant puis Woodrow Wilson. Professeur d'économie internationale, il a enseigné à Harvard, à Yale et à Princeton, mais se distingue de la plupart des théoriciens fonctionnalistes en ce qu'il a exercé davantage des activités journalistiques et de conseiller et analyse de politique étrangère qu'une activité universitaire

⁶ Philippe C. Schmitter (Washington, 1936) Il est expert politique États-Unis, Professeur émérite au Département des sciences politiques et sociales 'Institut universitaire européen (IUE) à Fiesole. Depuis 1967, il a été professeur adjoint, associé et ordinaire du département politique du 'Université de Chicago, puis l'Institut universitaire européen (1982-1986) et Stanford (1986-1996). En 1996, il est revenu à l'Institut Universitaire Européen, où il a pris sa retraite en 2004.

⁷ Karl Wolfgang Deutsch est né le 21 juillet 1912 à Prague et mort le 1er novembre 1992 à Cambridge. Deutsch est un juif d'origine allemande et nationalisé américain. Il vit les deux guerres mondiales. Ses travaux s'appuient essentiellement sur la Seconde Guerre mondiale Il est professeur à l'Institut de technologie de Massachusetts (Massachusetts Institute of Technology ou MIT) de 1945 à 1956, puis à Yale de 1956 à 1967. Il devient ensuite

4. Les formes d'intégration régionale

Dans cette optique, on peut distinguer les deux formes suivantes :

- 4.1. **L'intégration économique** : consiste à créer un espace économique unifié entre les pays appartenant à la même zone du monde, en leur assurant de larges opportunités à travers plusieurs mécanismes comme :
 - L'augmentation des échanges qui permet la spécialisation et la localisation de la production ;
 - L'augmentation de la taille des marchés qui permet la réalisation d'économie d'échelle ;
 - L'intensification de la concurrence qui favorise la baisse des prix et la motivation à l'innovation ;
 - La création d'un environnement économique favorable aux affaires qui permet la diminution des risques de change et les risques de politiques protectionnistes.
- 4.2. **L'intégration politique** : elle se traduit par la mise en place des institutions communautaires qui disposent de moyens, de ressources, et des compétences adéquates pour pouvoir gérer les grandes problématiques de la sous-région. L'intégration politique est un atout majeur de la stabilité et la pacification régionale et sous régionale surtout pour le cas de l'intégration régionale en Afrique.
- 4.3. **L'intégration financière** : est un processus par lequel les marchés financiers d'un pays donné sont liés ou intégrés à ceux d'autres pays ou du reste du monde (Intégration financière en Afrique, 2005). Dans ce cadre, et pour les marchés qui sont totalement intégrés, toutes les formes de barrières sont supprimées pour permettre aux institutions financières étrangères d'intervenir sur les marchés intérieurs. Aussi, les réseaux bancaires nationaux, les bourses des valeurs et autres types de marchés financiers, sont liés à leurs équivalents étrangers.

5. Modèle d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : L'UEMOA

La zone d'intégration ouest africaine est marquée par une conjoncture économique-sociale difficile (Diao B, 2018). En effet, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la précarité d'infrastructures de transport et de communication, la dégradation des ressources naturelles et la détérioration de l'environnement, forment largement un mélange d'une économie fragile. L'ensemble de ces entraves semble de plus en plus contenues par les dynamiques de l'intégration sous régionale, depuis la décennie 90, en faveur d'une économie intégrée et émergente.

A travers sa constitution communautaire, l'UEMOA vise entre autres à renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un

professeur de gouvernement à Harvard et est nommé professeur Stanfield de paix internationale où il travaille jusqu'en 1983. Karl Deutsch est auteur ou coauteur de 40 livres et une centaine d'articles scientifiques. Son premier livre *Nationalism and social communication* [archive] est un monument dans le domaine. Il tente d'expliquer que le racisme et le fratricide sont les causes de la guerre. Il veut également trouver les causes et les effets du nationalisme dans son œuvre. Il invente deux concepts : la mobilisation sociale et la communauté de sécurité.

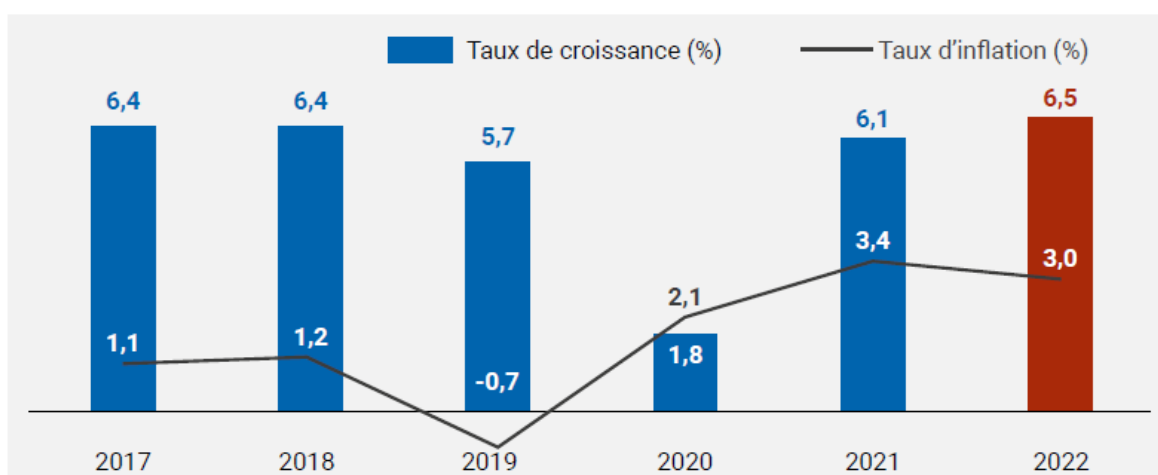
marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé (voy, 2003).

5.1. Aperçu sur l'UEMOA

Créée le 10 janvier 1994 à Dakar⁸, l'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

Huit Etats côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA et bénéficiant de traditions culturelles communes, composent l'UEMOA : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. L'UEMOA couvre une superficie de 3 506 126 km² et compte 123,6 millions d'habitants. Le taux de croissance du PIB, à prix constant, est de 6,1% en 2021⁹.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance et taux d'inflation au sein de l'Union entre 2017-2022

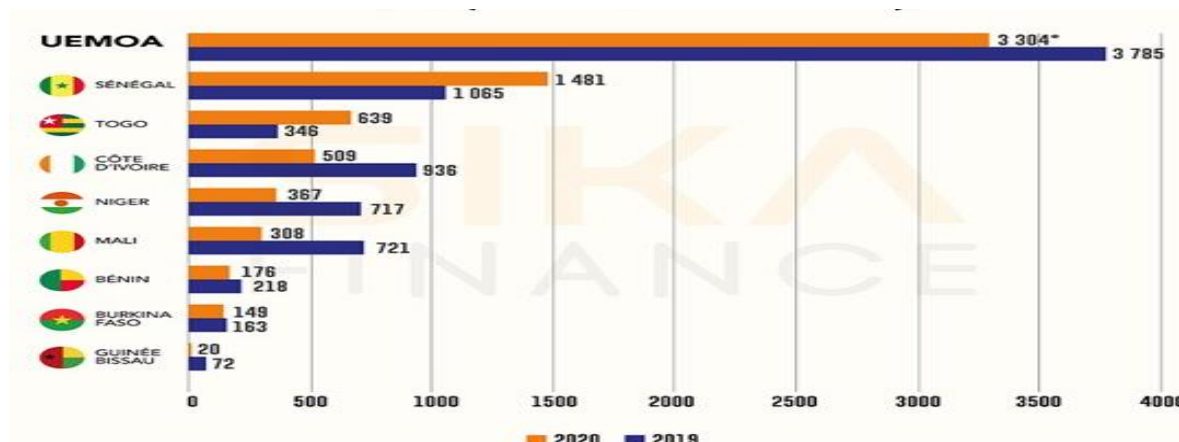


Source : Commission de l'UEMOA, Rapport de la surveillance multilatérale de décembre 2021

En effet, l'environnement des affaires est indissociable de l'environnement macroéconomique, juridique et judiciaire qui fonctionne au sein des Etats membres de l'Union (Hangoure M, 2009). Elle a poursuivi à cet effet, des réformes susceptibles d'améliorer l'environnement des affaires et de faciliter les investissements directs étrangers.

⁸ <http://www.uemoa.int/fr/presentation-de-l-uemoa>.

⁹ Commission de l'UEMOA, Rapport de la surveillance multilatérale de décembre 2021

Graphique 2 : Niveau des IDE de l'UEMOA et des Etats membres en 2020 (en Millions de dollars)

Source : CNUCED 2020

Dans ce cadre, on note l'application par tous les Etats membres, des règles uniformes de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des affaires en Afrique (OHADA) et d'un Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA), destinés à améliorer la fiabilité des données financières et la gestion des entreprises.

Aussi, la cour de justice de l'Union veille au respect des dispositions communautaires tout en arbitrant les conflits dans le domaine du respect des règles communautaires, essentiellement en ce qui concerne la politique commerciale et la législation de la concurrence.

Pour l'UEMOA, l'intégration économique régionale, à travers la construction d'un espace économique unifié, constitue un outil puissant pour accroître les performances de la région. Ceux-ci permettra non seulement réduire la pauvreté, mais surtout rendre les secteurs d'activités de cette sous-région plus compétitifs.

5.2. Mécanismes institutionnels d'intégration régionale de l'UEMOA

L'intégration régionale au sein de l'UEMOA est spécifique du fait de l'appartenance à la zone franc et de l'existence d'une union monétaire et de la mise en œuvre de convergences, tandis que les échanges commerciaux et les flux de capitaux demeurent limités (Akanni-Honvo A, et al, 2003). Le traité de l'UEMOA¹⁰ est le lieu de recomposition des pouvoirs tendant à réduire la position dominante de la BCEAO¹¹ même si celle-ci demeure prédominante. Les deux organes de l'UEMOA demeurent : la Conférence des chefs d'Etat et la BCEAO.

¹⁰ Le traité est entré en vigueur le 1^{er} août 1994, la commission et la justice sont mises en place le 30 janvier 1995 à Ouagadougou et la première conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA s'est tenue les 9 et 10 Mai 1996.

¹¹ La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est un établissement public international dont le siège est fixé à Dakar, au Sénégal. Elle est l'Institut d'émission commun aux Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). A sa création le 12 mai 1962 elle réunissait les Républiques de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de la Haute-Volta, du Mali, du Niger, de la Mauritanie, du Sénégal et la République Togolaise.

Une innovation concerne la mise en place d'une commission proche de la Commission européenne, disposant d'un pouvoir législatif, exécutif et est gardienne du traité. Celui-ci introduit une forme de transfert de souveraineté au niveau des politiques économiques.

Etant la colonne vertébrale de l'UEMOA, la BCEAO est très puissante tant par les crédits qu'elle accorde aux Etats, par la volonté politique qui s'y exprime, par une stratégie de placement de ses membres dans les instances dirigeantes, que par l'autorité de son gouverneur.

En revanche, le traité de l'UEMOA met en place des institutions qui concurrencent le monopole de la BCEAO et donnent des pouvoirs supplémentaires aux représentants des différents pays membres de l'UEMOA.

Dans la première phase du processus d'intégration régionale au sein de l'UEMOA, la priorité a été donnée à l'instauration d'un cadre macroéconomique favorable au développement économique, en particulier l'union douanière, l'harmonisation des finances publiques et la surveillance multilatérale.

5.3. Principes d'intégration régionale par le marché de l'UEMOA

Le création d'un marché commun est l'un des objectifs majeurs inscrits dans le traité de l'UEMOA, ce marché passe par la suppression des droits de douanes et des restrictions quantitatives des échanges, une harmonisation des règles de concurrence et un tarif extérieur commun.

De ce fait, l'intégration par le marché au sein de l'UEMOA est concernée par les principes suivants :

- **La libéralisation des échanges** : pour les produits du cru et pour les produits de l'artisanat traditionnel qui circulent librement en franchise de tous les droits et taxes d'entrée et sans restrictions quantitatives entre les Etats membres. Pour les produits industriels, l'UEMOA applique un taux de valeur ajoutée de 40%, mais de nouvelles dispositions prévoient de ramener ce taux à 30%.

Tableau 1 : Principaux biens échangés dans l'espace de l'UEMOA par pays en 2021

Pays	Principaux bien exportés		Principaux biens importés	
	Nature	Nbre	Nature	Nbre
Bénin	Ciments hydrauliques (21,6%), sucres de cannes ou betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide (8,2%) et fil machine, en fer ou en aciers non-alliés, enroulés (2,9%)	4	Energie électrique (44,8%), ciments hydrauliques (6,7%) huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (6,1%) et tissus et coton (4,8%)	4
Burkina Faso	Zinc sous forme brute (51,1%), autres graines et fruits oléagineux, même concassés (8,4%), tourteaux et autres résidus solides (6,0%) et maïs (2,3%)	4	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumiex (25,8%), engrais minéraux ou chimiques (14,3%), ciments hydrauliques (10,8%), autres tabacs et succédanés de tabac fabriqué.	3
Côte d'Ivoire	Combustibles minéraux, huiles minérales (26,2%), graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation, graisses alimentaires diverses (6,5%), matières plastiques et ouvrages en ces matières (4,6%), tabacs et succédanés de tabac fabriqués (4,1%) et préparations à	6	Poissons et crustacés (47,5%), coton (10,6%), combustibles minéraux, huiles minérales (6,6%), tabacs et succédanés de tabac fabriqués (4,7%) et sel, soufre terres et pierres, plâtres, chaux et ciments (4,4%)	5

	base de céréales, de farines, d'amidons (2,8%)			
Guinée Bissau	Non disponible	-	Véhicule (39,9%), oignon (15,8%), fer (21,7%), lait (4,9%), pomme de terre (4,2%) et bois (3,1%)	6
Mali	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine (29,8%), animaux vivants de l'espèce bovine (24,0%), engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants (14,4%), huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes (11,8%), or (y compris or platiné) (11,3%) et eaux (1,1%).	6	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes, préparations non dénommée (56,3%), ciments hydrauliques (17,4%), préparations pour soupes, potages ou bouillons, soupes, potages ou bouillons Préparés (2,4%) et engrais minéraux ou chimiques (1,4%).	4
Niger	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes (76,5%), oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré (11,8%), gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux (1,1%) et véhicules automobiles pour le transport de marchandises (0,5%).	4	Ciments hydrauliques, même colorés (31,3%), préparations pour soupes, potages ou bouillons, soupes, potages ou bouillons préparés (6,4%), huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes (5,9%), cigares et cigarettes (4,7%), huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (4,2%) et maïs (2,4%).	6
Sénégal	Autres ciments portlands (24,1%), préparations pour soupes et potages (13,4%), poissons (8,3%), huiles moyennes ou lourdes (5,9%), sel, chlorure de sodium (3,1%) ; et cigarettes (2,5%).	6	Autres huiles de palme et fractions (26,5%), autres bois (10,7%), extraits essences et concentrés de café (8,0%), essences et concentrés de café (8,0%), autres savons (4,8%) butanes liquéfiés (4,5%), huiles moyennes (4,2%) et bananes (1,4%).	7
Togo	Huile de palme et ses fractions, même raffinées (43,6%), ciments hydrauliques (18,6%), articles de transport, d'emballage, bouchons, autres Fermetures en plastiques (18,6%), eaux (minérales et gazéifiées), avec sucre, boissons sans alcool (8,8%), lait et crème de lait, concentrés ou additionnés d'édulcorants (4,0%) et produits de beauté, préparations pour manucures ou pédicures (3,2%).	5	Poissons congelés (87,3%), huiles non brutes de pétrole ou minéraux, bitumineux (20,1%), savons, produits organiques tensio-actifs, papiers imprégnés (4,2%), cigares, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac (2,5%) et marbres, pierres calcaires, densité 2,5 et plus (1,9%).	6

Source : GRRAD THINK THANK, 2021

En termes des biens échangés, on constate l'existence des opportunités d'échanges commerciaux entre les pays membres de l'Union, et ce grâce notamment au développement des stratégies de complémentarité intelligemment négociées.

- **Le tarif extérieur commun (TEC)** : où l'Union applique une nomenclature douanière et statistique unique (DDU). Et ce depuis le 1^{er} Janvier 2000. Toutefois, la difficulté à dépasser dans la région est celle liée au fait que dans l'application du TEC/ UEMOA, les produits industriels des pays non membres de l'UEMOA sont considérés comme des produits tiers.
- **Les systèmes de compensations financières** : où l'UEMOA prend en compte à la fois les pertes occasionnées par le désarmement tarifaire intra-union et celles induites par le TEC.
- **Harmonisation des critères de convergence** : où les dispositions de convergence macroéconomiques de l'Union permettent un assainissement des économies nationales dans un cadre régional d'ajustement et de croissance. Dans ce cadre, l'UEMOA a pris une avance importante. Cet organisme considère ces indicateurs comme étant les plus pertinents, alors qu'il refuse les critères qui auraient nécessité un renforcement de l'ajustement des économies de la zone.

En critiquant ce critère pour son caractère peu opérationnel, l'UEMOA admet néanmoins qu'il permet à chaque Etat membre d'avoir une meilleure appréciation de ses efforts d'ajustement. Après l'exercice de surveillance multilatérale, un pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité est entré en vigueur en décembre 1999 entre les Etats membres de l'UEMOA, ce pacte doit renforcer la convergence des politiques économiques des Etats membres.

5.4. Les obstacles liés à l'intégration régionale de l'UEMOA

Malgré l'existence d'un cadre formel d'intégration régionale et la libéralisation des marchés nationaux (Ouelid el Abed M, 2015), l'Union a encore un long chemin à parcourir pour que l'intégration devienne une réalité et améliore sa compétitivité.

En effet, il existe des obstacles d'ordre politique, économiques et institutionnels qui handicapent l'intégration régionale au sein de l'UEMOA.

- **Sur le plan politique** : les susceptibilités entre certains pays et la rémanence des crises politiques et sécuritaires font l'impulsion politique nécessaire pour accélérer les processus d'intégration demeure en deçà au niveau requis dans l'Union ;
- **Sur le plan institutionnel** : les structures en charge de l'intégration restent assez peu performantes, faute de volonté réelle des Etats ;
- **Sur le plan économique** : une absence de véritables politiques d'intégration promouvant la stabilité macroéconomique et le développement de l'investissement privé et que certains obstacles subsistent notamment une modeste facilitation du commerce interne en raison des lourdeurs des administrations frontalières, en particulier pour les procédures d'import-export, et de faible utilisation des technologies de l'information et de la communication. Aussi, l'absence d'un cadre juridique stable, efficace et harmonisé pour promouvoir l'investissement privé et les partenariats régionaux pour des projets régionaux et pour encourager le dialogue privé-public à l'échelle régionale. Des déficits persistants au niveau d'infrastructures (transport et logistique), limitant l'interconnexion entre les pays et par conséquent, la circulation des personnes et des biens, ce qui freine l'initiative privé locale et l'attractivité des IDE.

6. Discussion

L'intégration régionale au sein de l'UEMOA, présente de multiples initiatives en matières d'arrangements commerciaux régionaux ou internationaux. Bien que les échanges commerciaux à l'intérieur de l'Union se développent, la structure des exportations reste fortement marquée par les liens historiques avec le reste du monde. Dont plus de 8% des exportations restent destinées à des marchés en dehors de l'Afrique, où l'UE et les Etats Unis représentent environ plus de 50% de ce total. Dans ce cadre, on peut déduire que les pays Ouest Africains commercent davantage avec l'UE qu'avec d'autres pays d'Afrique, malgré la proximité géographique de ces derniers.

En effet, les enjeux de l'intégration régionale dans le développement des filières industrielles et du commerce interrégional sont perçus de façon inégale selon les pays membre, et une forte différenciation de l'intégration commerciale apparaît selon les pays¹². Si les impacts de la réforme fiscalo-douanière sont assez restreints sur le niveau du PIB et sur celui des recettes fiscales, ils semblent par contre potentiellement importants sur le développement des industries exportatrices, bien que contrastés selon les pays et les industries.

Globalement, et selon plusieurs études, la création d'un commerce régional au sein de l'UEMOA aurait un impact marginal sur les économies de la région, mais pourrait favoriser exportations manufacturières ivoiriennes. En effet, la Côte d'Ivoire est considérée le principal pôle économique de la région (40% PIB de l'UEMAO), puisqu'elle contribue à 80% des importations régionales réalisées par les entreprises ivoiriennes en termes de flux régionaux.

Le désarmement intérieur favorise plus les industries ivoiriennes que celles des autres pays enclavés en raison de trois paramètres : les rendements d'échelle sur le marché national ; le coût du transport et les coûts d'énergie et de l'eau, bien que le coût de la main-œuvre demeure plus élevé en Côte d'Ivoire. Dans d'autres pays tel que le Burkina Faso, le dynamisme du secteur productif est moins perceptible, tandis que le désarmement tarifaire intérieur a nettement stimulé les importations.

7. Conclusion

Dans ce travail, nous avons étudié l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, en prenant comme exemple le cas de l'UEMOA. L'exemple présenté dans ce cadre justifie bien le regain d'intérêt pour les accords régionaux entre les pays d'Afrique de l'Ouest, ainsi que la nécessité de créer des blocs ou des groupements afin de former des puissances économiques intégrant l'économie mondiale.

Ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest est engagée dans des processus d'intégration régionale dont les formes sont basées sur des coopérations sectorielles, aux unions politiques, et économiques. Cette initiative qui est caractérisée par des interdépendances économiques au

¹² Le Togo et le Niger sont peu intégrés régionalement. Adoptant une stratégie de transit, ils importent avec de faibles taux et assiette taxable large du fait de la réexportation, soit respectivement (2,3% et 3% d'importations intra-UEMOA). Au contraire, le Mali et le Burkina Faso sont très intégrés régionalement (respectivement 54% et 15,1% des importations). La Côte d'Ivoire peu intégrée régionalement au niveau des importations, ne l'est pas pour les exportations vers les pays enclavés. Dès lors, les intérêts divergent au niveau d'un tarif extérieur commun et de la réduction des taxes intracommunautaires (commerce intracommunautaires dans L'espace UEMOA : effets et inégalités de genres, 2021)

sein de cet espace est multiforme : elle est plus ou moins axée sur des institutions et sur des arrangements commerciaux.

Cependant, ces processus d'intégrations au sein de l'UEMOA se trouvent confrontés à des entraves spécialement au niveau de la mise en œuvre du cadre réglementaire où l'application du dispositif souffre principalement des barrières non tarifaires qui se traduisent souvent par la multiplication de contrôles administratifs et du maintien des normes dans certains pays. Cette situation constitue un des obstacles à la fluidité des échanges tels que les opérateurs du commerce régional les vivent quotidiennement, par conséquent, les lenteurs administratives induites par ces pratiques peuvent entraîner des délais assez longs de livraison d'un pays à un autre. Aussi le franchissement de certaines frontières est problématique à cause des blocages administratifs et de la corruption au niveau des contrôles routiers.

La réalisation des objectifs de l'Union, ainsi que des engagements pris par les Etats membres passe par un soutien à la base des dispositions de l'intégration régionale. Dont il est indispensable d'impliquer les populations et les opérateurs économiques dans le processus d'intégration, et ce par la sensibilisation des acteurs du développement sur les programmes grâce à des actions telles que l'organisation des séminaires et forums sur les bénéfices de l'intégration, aussi l'organisation des campagnes de publicité dans les médias pour sensibiliser le public.

Dans ce cadre, on voit que les Etats membres ont adapté leurs administrations au nouvel environnement régional, soit par la création d'un ministère de l'Intégration Régionale comme le Burkina Faso, ou soit par la création au sein du ministère de l'Economie d'une direction de l'Intégration régionale.

En effet, l'intégration régionale ainsi qui est une composante intégrée dans les relations économiques, ne manque pas de complication dans sa mise en place pour les pays d'Afrique. Cependant, elle reste en générale parmi les principaux facteurs de développement des Etats et de la création des nouvelles chances de croissance. Dans cette optique, on constate que la majorité des théories de l'intégration régionale sont inspirées du modèle européen, vu que la plupart de ces théories se sont développées et appliquées en Europe.

Références

- 1) Akanni-Honvo A, Pagès N « L'UEMOA et la CEDEAO : intégration à géométrie variable ou fusion ? » Karthala, 2003, pp 240-245.
- 2) Amath S « L'intégration régionale en Afrique de l'ouest et prospective de la zone CEDEAO, l'exemple du Sénégal », ouvrage collectif du colloque Dakhla « Intégration régionale et prospective des territoires », AIFIE. Rabat 2014, pp 262-263
- 3) ASDI « Limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », 2020, pp 5-9
- 4) BCEAO « Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA », Octobre 2021.
- 5) Benaroya F, « Que penser des accords de commerce régionaux », Revue économie internationale, N°63, 1995, page 245.
- 6) Boussetta M « Intégration régionale Sud-Sud, libéralisation commerciale et zone de libre-échange quadripartite : fondements et enjeux », Fsjes- Agdal, Rabat 2005, p 1
- 7) CNUCED « La contribution de la zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive : le Développement économique en Afrique », Genève 2021, page 9.

- 8) Commission de l'UEMOA « Rapport de la surveillance multilatérale de décembre » 2021
- 9) Communication de la commission au conseil, au parlement européen, au comité économique et social européen et au comité des régions « Intégration régionale pour le développement des pays ACP », Bruxelles, p 3.
- 10) Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure « Note conjoncture régionale dans l'UEMOA, 2^{em} semestre », septembre 2021, page 17.
- 11) Diao B « la quantification comptable et la mesure de la performance des politiques publiques dans les économies fragiles de la zone intégrée UEMOA », Revue Marocaine d'Audit et Développement, Décembre 2018, page 138.
- 12) Etat de l'intégration régionale en Afrique « Intégration financière en Afrique », 2005. www.jaga.afrique-gouvernance.net, pp : 1-30.
- 13) FMI « Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres », Avril 2021, pp 36-46.
- 14) Gemdev « L'intégration régionale dans le monde : innovations et ruptures », Op cit, 1994 pp : 198- 221.
- 15) GRAAD THINK TANK « commerce intracommunautaire dans l'espace UEMOA : effets et inégalités de genre », Avril 2021, pp 49-55.
- 16) Hangoure M « Les relations économiques entre le Maroc et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) », thèse de doctorat, FSJES-Soussi, 2009, p 119.
- 17) Hungon S.D, « Analyse comparative des processus d'intégration régionale », le Cered/Forum et le Cernea, 2001, Université Paris X-Nanterre, page 275
- 18) Musangu Mulongo J-C « Pourquoi je crois au progrès de l'Afrique : Crédo d'un banquier africain », 2018, pp 164-167.
- 19) Ohman K « De l'Etat nation aux Etats région », 1996 Op cit, Page 189.
- 20) Oued el Abed M « la diplomatie économique en Afrique de l'Ouest et au Maghreb : quelques réflexions sur les atouts, les opportunités et les contraintes », Revue Marocaine d'Audit et Développement, Février 2015, page 113.
- 21) Rapport annuel 2021 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union.
- 22) Saadou A « L'intégration intra-africaine : une stratégie de développement et une mesure de puissance », ouvrage collectif « Afrique et puissance », IEA, 2013. pp 219-220.
- 23) Voy « Traité modifié de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) » 29 Janvier 2003.
- 24) Zejjari N, « intégration régionale en Afrique : cas du Maghreb arabe », thèse de doctorat en droit public à l'Institut des Etudes Africaines - Rabat, 2017, pp :2-60.